#### AR PREFECTURE

016-200054047-20180201-2018\_02\_01\_02-DE

Regu le 08/02/2018

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**



# COMMUNE DE CONFOLENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT **DE LA CHARENTE**  Le 1er février deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24

janvier 2018, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

**COMMUNE DE CONFOLENS** 

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil

Municipal: 27 Nombre de conseillers

en exercice: Présents: 20 Excusés-Absents: 07

27

Délégations : 02 M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,

M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James; M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD

Christine, Conseillers Municipaux,

Date de Convocation:

24 janvier 2018

Excusé(e)s / Absent(e)s:

Mme VILLEDARY Véronique ; M. BOOB Frédéric ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; Mme LAFONT Cindy; M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal; ;Mme NGOMBET

BITOO Madeleine

Date d'affichage :

24 janvier 2018

<u>Délégations</u>: Mme VILLEDARY Véronique à M. GAULTIER Emmanuel; M. LASCAUX

Laurent à M. DESBORDES Pierre ;

Secrétaire de séance M. POINTIER Emeric

2018/02/01 N°02

#### 2- Finances – Aménagement de jardins médiévaux à Saint-Germain, demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux à engager pour l'aménagement de jardins médiévaux à Saint-Germain de Confolens au pied des fortifications du château inscrit monument historique depuis 1925. Ces jardins pourraient s'inscrire dans un parcours touristique partant des bords de la Vienne aux ruines, en passant par le bourg. Ils permettraient également de mettre en valeur visuellement le château depuis le bourg ou depuis l'autre rive. Sur proposition du CAUE, les jardins seraient aménagés selon l'esthétique des jardins médiévaux, en cohérence avec l'histoire du château. En effet, les parcelles étaient autrefois aménagées en terrasse avec des jardins, mais au fil du temps, elles se sont enfrichées. Il est proposé d'aménager plusieurs types de jardins afin que le promeneur traverse des ambiances différentes tout au long de son parcours. Ces espaces montreraient toutes les facettes du jardin de la renaissance en mettant en valeur quelques éléments incontournables comme les carrés potagers en plessis de châtaignier, les arbres fruitiers, les clôtures et murets, la pergola et les rosiers. Six types de jardins sont prévus : l'Herbularius ( le jardin des simples), le Viridarium (verger), l'Hortus (ajrdin potager), la pergola, l'Hortus deliciarum (jardin des délices) et le jardin des remparts.

Le projet d'aménagement étant en secteur sauvegardé, il a été soumis à l'Architecte des Bâtiments de France.

## AR PREFECTURE

# ្សីហ្គា ខ្ញុំន គ្នាដែរខ្លែន 1 2334 32 et sulvants du code Cénéral des collectivités territoriales

Considerant le cout de l'amenagement des jardins médiévaux :

#### travaux et frais annexes s'élevant à 140 220 € HT soit 168 264 € TTC

- Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et au LEADER,
- > Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux d'aménagement et frais	140,000,000	Etat - DETR 35%	49 077.00€
annexes	140 220.00€	Conseil Départemental 10%	14 000.00€
Y		LEADER – 35%	49 077.00€
		Auto financement	28 066.00€
total HT	140 220.00€	total HT	140 220.00€

> Dit que le calendrier de travaux s'établit comme suit :

Début des travaux : septembre 2018, Fin des travaux : décembre 2018

- > Précise que la commune récupère la TVA
- > Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- > Dit que les crédits sont inscrits au budget 2018

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce plan de financement
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat au de la DETR, du Conseil Départemental et du LEADER,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 1er février 201

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens